

Le 4 octobre 2021

Objet : Rappel aux points de dépôt officiels – « ERA », organisme non reconnu

Cher partenaire,

Cette lettre est un rappel concernant l'*Electronic Recycling Association* (ERA), un organisme portant un nom similaire au nôtre qui a peut-être déjà communiqué avec vous ou qui pourrait le faire éventuellement.

Tout d'abord, sachez qu'ERA n'est **pas** un partenaire de l'ARPE-Québec et n'est **pas** une entreprise approuvée par le Bureau de la qualification des recycleurs (BQR) pour faire du réemploi et/ou du recyclage de produits électroniques. De plus, en vertu du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (REP) en vigueur au Québec, l'ARPE-Québec est le **seul programme officiellement reconnu** par RECYC-QUÉBEC et par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en ce qui a trait aux produits électroniques. D'autre part, à moins d'ententes particulières avec l'ARPE-Québec, il n'y a **aucun** intermédiaire entre vous et l'ARPE-Québec. Seul notre transporteur est autorisé à ramasser les produits électroniques en fin de vie utile qui ont été apportés à votre point de dépôt. Ainsi, nous vous invitons à vérifier l'identité du transporteur en validant que le **numéro de demande de collecte** inscrit sur le document de transport correspond à celui que vous avez reçu dans votre courriel de confirmation.

Nous vous rappelons aussi que dans le cadre dudit Règlement et des ententes avec l'ARPE-Québec, les points de dépôt s'engagent à remettre la totalité des produits électroniques visés qu'ils recueillent, contribuant ainsi à l'atteinte des taux de récupération prescrits par le Règlement. Les produits sont alors pris en charge par l'ARPE-Québec et acheminés vers des entreprises de recyclage et de réemploi approuvées par le BQR. Celles-ci en assurent le traitement sécuritaire, sûr et écologique selon un processus audité et approuvé, de la réception jusqu'au traitement définitif de la matière (c.-à-d. du recycleur primaire jusqu'à tous les autres transformateurs en aval), conformément aux normes environnementales les plus rigoureuses qui soient, et ce, à chaque étape du processus. Nos recycleurs primaires étant en outre certifiés en vertu de la norme internationale R2, ils se doivent de favoriser la valorisation et le réemploi en prenant les mesures nécessaires pour récupérer l'équipement et les composants propices à la réutilisation et la revente.

Soyez assuré que nous mettons tout en œuvre pour que notre organisation et son programme **Recycler mes électroniques**^{MC} soient à la hauteur de vos attentes. N'hésitez pas à communiquer avec nous en cas de doute ou si vous avez des questions.

Espérant pouvoir toujours compter sur votre précieuse collaboration, nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.



Simon Gibeau
Directeur des opérations
ARPE-Québec